



**HAL**  
open science

## Joindre le geste à la parole. Réflexions sur le baptême des chrétiens cachés du Japon (17e-19e s.)

Martin Nogueira Ramos

► **To cite this version:**

Martin Nogueira Ramos. Joindre le geste à la parole. Réflexions sur le baptême des chrétiens cachés du Japon (17e-19e s.). *Sigila. Revue transdisciplinaire franco-portugaise sur le secret*, 2017, Passages - Passagens, 40, pp.137-148. halshs-01649985

**HAL Id: halshs-01649985**

**<https://shs.hal.science/halshs-01649985v1>**

Submitted on 11 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MARTIN NOGUEIRA RAMOS

Joindre le geste à la parole.  
Réflexions sur le baptême des chrétiens cachés  
du Japon (xvii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)

En 1614, au moment de son interdiction, l'Église aurait compté plus de trois cent mille baptisés au Japon. Dans les décennies qui suivent, le shogunat des Tokugawa rompt ses relations commerciales avec les puissances ibériques et les catholiques connaissent la répression ; ceux-ci sont rapidement coupés de leurs prêtres, et le catholicisme disparaît peu à peu de l'espace public<sup>1</sup>.

L'adoption par le pouvoir de plusieurs mesures visant au contrôle des mœurs religieuses, ainsi que le recours – rare mais souvent spectaculaire – à la peine de mort, n'ont pas permis d'éradiquer complètement l'héritage catholique : dans la partie nord de l'île méridionale de Kyūshū, de nombreuses communautés crypto-chrétiennes, essentiellement rurales, parviennent à se maintenir durant toute la période d'interdiction (1614-1873). Certains de ces villages connaissent même

---

1. Pour une approche synthétique de l'histoire du catholicisme au Japon, on peut consulter Charles Ralph Boxer, *The Christian Century in Japan, 1549-1650*, Berkeley, University of California Press, 1951.

un mouvement de « retour » au catholicisme dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de la réouverture du pays à l'étranger<sup>2</sup>.

Depuis l'Âge apostolique, le rituel et la doctrine du baptême, sacrement qui intègre le baptisé à la communauté chrétienne, se sont progressivement étoffés ; ce rite a été l'objet à maintes reprises d'âpres débats au sein même du catholicisme ou avec d'autres branches du christianisme, car, jusque très récemment, celui-ci était souvent jugé comme indispensable dans l'optique du salut. S'il est accompli de préférence par un prêtre, en cas de péril imminent, tout laïc doit être capable de s'en charger. Il s'agit donc d'un rite éminemment exotérique même si la grâce qu'il confère aux hommes se fait de manière mystérieuse<sup>3</sup>.

Comment ce sacrement, théoriquement ouvert à – et connu de – tous, est-il administré et perçu dans le contexte de clandestinité qu'est celui des chrétiens cachés ?

### L'enseignement des missionnaires sur le baptême

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le baptême fait l'objet de longs développements dans la plupart des ouvrages rédigés en japonais par les jésuites et les missionnaires des ordres mendiants (dominicains, franciscains et augustins)<sup>4</sup>.

Le *Dochiriina kirishitan* (La Doctrine chrétienne), la principale doctrine imprimée en 1591 à Shimabara et diffusée – pense-t-on – dans la plupart des communautés catholiques du pays par la Compagnie de Jésus, consacre plusieurs pages à la question. Le texte

---

2. J'ai consacré un long article à ces communautés : Martin Nogueira Ramos, « Religion et identité villageoise dans les communautés de chrétiens cachés et catholiques de Kyūshū (XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Cipango*, n° 21, 2014, p. 261-318.

3. Sur l'historique des débats théologiques sur le baptême, voir, par exemple, Jean-Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, p. 164-171.

4. L'Université catholique de Nagasaki a publié un livre contenant la plupart des passages portant sur la question du baptême dans les ouvrages missionnaires entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle : *Kirishitan no senrei shiryō-shū* [Collection de documents sur le baptême catholique au Japon], Junshin joshi tanki daigaku, 1989.

prend la forme d'un dialogue fictif entre un maître et son disciple; le premier répond aux questions du second.

Après avoir rappelé la nécessité absolue d'être baptisé pour se sauver, le maître décrit le rituel avec précision :

Le maître : Au moment où l'on verse l'eau sur la tête de l'aspirant [au baptême], ou au moins sur son corps, il faut que vous récitez la formule [du baptême]. Qu'il s'appelle Pierre ou Paul, vous devez d'abord dire son nom. Puis dites [en japonais], *Soregashi Deusu Hâtere Hîriyo Subiritsu Santo no mina o mote nanji wo arahi tatemat-suru nari. Amen.* Si vous récitez la formule [qui figure dans] les textes sacrés, dites [en latin] : *Ego te bauchizo in nōmine Hâchîrisu etsu Hîrî etsu Subiritsusu Sanchi amen* [*Ego te baptizo in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*]<sup>5</sup>.

La moindre erreur dans le rituel entraîne l'invalidation du baptême :

Le maître : Si l'on ne récite pas la formule au moment du versement de l'eau, le *baptême*<sup>6</sup> n'a pas été administré. En outre, il est nécessaire de réciter complètement la formule. Cependant, si vous ne dites pas « je », « Amen » ou le nom de l'aspirant au *baptême*, le sacrement est valide. À l'exception de ces trois éléments, s'il manque ne serait-ce qu'un seul mot quand vous versez l'eau, le sacrement n'a pas été administré.

Ainsi, tout chrétien doit être capable de baptiser :

Originellement, c'est la fonction du *prêtre* que d'administrer le *baptême*. Mais, comme ce *sacrement* est chose indispensable au salut dans l'au-delà, Notre Seigneur *Jésus-Christ* a permis que quiconque, homme ou femme, puisse l'administrer dans les endroits où il n'y a pas de *prêtre*. [...] Ainsi, il faut que tous apprennent comment faire.

---

5. Ce passage et les deux qui suivent sont compris dans l'ouvrage cité en note 4, p. 32-34.

6. Les missionnaires utilisent de nombreux termes en portugais et en latin dans les ouvrages adressés à leurs fidèles. Ces termes ont été largement adoptés par les catholiques et chrétiens cachés japonais. Dans mes traductions, j'indique en italiques les termes issus de ces deux langues.

Ces recommandations suivent peu ou prou celles données dans le catéchisme issu des délibérations du Concile de Trente (1545-1563), le *Catechismus ex decreto concilii Tridentini ad parochos* (1566). La principale différence tient à l'insistance sur le manque de prêtres, problème propre aux missions en Asie et en particulier à celle du Japon.

Un petit livret, probablement publié à Amakusa vers 1593 et ne portant pas de titre, est entièrement dédié à la question du baptême des païens *in articulo mortis* en cas d'absence prolongée d'un représentant du clergé. Il fournit deux précisions supplémentaires au sujet de ce sacrement : la première est que, si cela est possible, c'est un homme qui baptise le mourant ; la seconde tient à la langue dans laquelle doit être dite la formule du baptême : en cas de difficulté de prononciation du latin, le laïc doit utiliser le japonais<sup>7</sup>. Les rares témoignages dont l'on dispose montrent néanmoins que c'est généralement la langue de l'Église qui était employée par les catholiques puis par les crypto-chrétiens. Cette attitude n'est guère surprenante tant la religiosité japonaise tend à prêter une certaine efficacité aux prières ou soutras récités dans un japonais peu compréhensible, voire en chinois (prononcé « à la japonaise »). L'important est de respecter à la lettre le rituel plutôt que de le comprendre<sup>8</sup>.

Dans les faits, il est difficile de savoir dans quelle mesure les indications concernant le baptême étaient répandues dans la chrétienté. La grande majorité de la population rurale de l'époque était incapable de lire les ouvrages des missionnaires ; leur lecture était confiée aux chefs de village, aux responsables de confrérie ainsi qu'aux *kanbō* dont la fonction peut être rapprochée de celle des sacristains. Cette obligation figure notamment dans les rares règlements de confrérie qui nous sont parvenus<sup>9</sup>.

---

7. *Kirishitan no senrei shiryō-shū*, *op. cit.*, p. 37-38.

8. Pour une approche générale sur les religions du Japon, cf. H. Byron Earhart, *Japanese Religion. Unity and Diversity*, Belmont, Wadsworth Publishing Company, 1982.

9. Sur l'organisation communautaire des catholiques japonais, cf. Martin Nogueira Ramos, « Le rôle des confréries durant les premières années de la proscription du catholicisme : Le cas du fief de Shimabara », in *Japon pluriel 11, Actes du onzième colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Philippe Picquier, 2016, p. 299-307.

Si l'on en croit la documentation jésuite, la responsabilité de baptiser semble avoir été le monopole de ces figures importantes de la vie locale ; dans certains cas, après avoir suivi une formation auprès des missionnaires, ces chefs reçoivent même une autorisation écrite témoignant de leur capacité à accomplir le rituel. La délégation de certaines prérogatives du clergé aux laïcs a fait l'objet de critiques au sein même de la Compagnie de Jésus et par les ordres mendiants qui, avant les années 1590, n'étaient pas présents au Japon. Toutefois, le faible nombre de membres du clergé dans ce pays a contraint les ordres missionnaires à s'appuyer, en maints domaines, sur leurs ouailles<sup>10</sup>.

### **Le maintien d'un rite secret, signe d'élection des chrétiens cachés (période de clandestinité)**

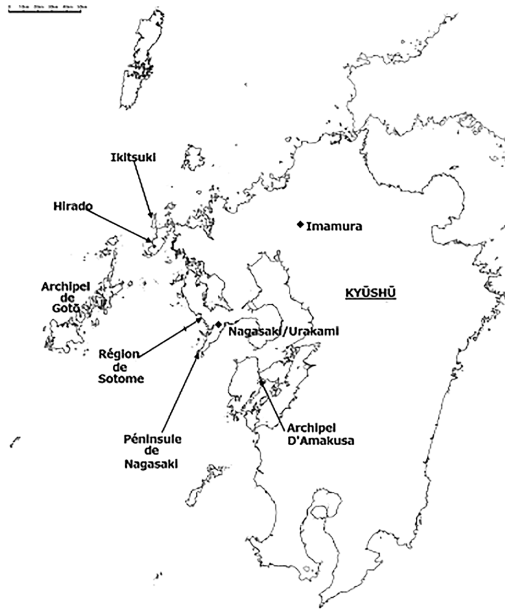
Entre les années 1640 et 1865, les chrétiens cachés n'ont aucun contact avec le clergé et finissent certainement par en oublier son existence même. Qu'est-il advenu de toutes ces recommandations sur le baptême durant la phase de clandestinité ?

Trois types de documents permettent de répondre à cette question : les rapports rédigés par les prêtres français des Missions étrangères de Paris – la société missionnaire à avoir repris contact avec les communautés crypto-chrétiennes en mars 1865 –, quelques rares documents conservés au sein des villages et la documentation issue des enquêtes menées par le shogunat entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

À l'inverse des inquisitions ibériques qui, par leur méticulosité maladroite, tendaient à « fabriquer » des judaïsants, les différents échelons du pouvoir japonais ont bien souvent eu tendance à tolérer les chrétiens cachés tant que ceux-ci se comportaient comme des paysans normaux payant les taxes et adhérant à une école bouddhique légale.

---

10. Sur la participation des laïcs à l'évangélisation, on consultera à profit Hélène Vu Thanh, *Devenir japonais. La mission jésuite au Japon (1549-1614)*, Paris, PUPS, 2016, p. 157-162.



Principales régions de Kyūshū abritant des populations crypto-chrétiennes ou catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle

Les enquêtes étaient donc assez peu fréquentes. On a conservé des documents sur cinq affaires : trois portent sur Urakami (1790-1796, 1842 et 1856-1860), un village qui se situe à proximité de Nagasaki ; une concerne plusieurs villages de la partie ouest de l'archipel d'Amakusa (1805) et une autre Imamura (1868), un village qui se trouve dans le département actuel de Fukuoka.

Ces différents documents montrent que les communautés crypto-chrétiennes ont conservé, pendant la période de clandestinité, une hiérarchie religieuse dont l'une des charges principales était l'administration du baptême. En juillet 1865, Bernard Petitjean (1829-1884), le premier vicaire apostolique de la nouvelle mission, rapporte qu'il y a dans chacune d'entre elles un « chef de prière » et un « baptiseur ». Ce dernier doit suivre une formation de cinq ans auprès d'un baptiseur

en activité avant de pouvoir conférer le sacrement<sup>11</sup>. À Urakami, on sait, grâce aux rapports issus de la troisième enquête, que la hiérarchie comprenait trois échelons. Le dimanche, le chef et ses adjoints étaient chargés de baptiser les nouveaux-nés :

Le chef dispose de l'eau devant le bouddha [n.d.a, une statue de nature religieuse] puis récite trois fois un texte sacré. Il trempe ses doigts de la main droite dans l'eau et fait le signe « dix » sur le front de l'enfant. On appelle ceci le *baptême*. Il fait boire l'eau à l'enfant et on lui attribue un nom différent [n.d.a, un nom de baptême]<sup>12</sup>.

Ce rite, devenu le monopole de quelques personnalités locales, était considéré comme très mystérieux par les chrétiens cachés. Un habitant d'Imamura qualifie le baptême de pratique « secrétissime » et déclare que le baptiseur et son élève sont les seuls à connaître la formule et les gestes à accomplir<sup>13</sup>. Plusieurs témoignages laissent penser que ces villageois craignaient que le dévoilement de leurs pratiques et croyances ne leur fit perdre les bienfaits qu'ils espéraient en obtenir ou n'entraînaît des sanctions spirituelles. On retrouve une conception similaire du secret dans d'autres religions populaires de l'époque d'Edo telles que l'amidisme clandestin qui, tout en prônant une adhésion de façade au *credo* de la Véritable école de la Terre pure, rejette secrètement l'autorité de son clergé et suit, à l'abri des regards, un certain nombre de pratiques ésotériques<sup>14</sup>.

Le *Tenchi hajimari no koto* (Les Commencements du ciel et de la terre), un manuscrit transmis de génération en génération dans

---

11. Archives des Missions étrangères de Paris (AMEP), volume 569, fol. 1367-1376, 18 juillet 1865.

12. Tanigawa Ken'ichi (dir.), *Nihon shomin seikatsu shiryō shūsei* [Collection d'archives sur la vie quotidienne du peuple japonais], vol. 18, Tokyo, San'ichi shobō, 1972, p. 835.

13. Kunitake Tetsuo, « Jashū-mon ikken kuchigaki-chō : Mihara-gun Imamura [Transcription du *Jashū-mon ikken kuchigaki-chō* « Recueil de témoignages sur l'affaire de la religion hérétique » de Imamura dans le district de Mihara] », in *Kurume kyōdo-shi kenkyū-shi*, n° 6, 1977, p. 4.

14. Sur l'amidisme clandestin, cf. Clark Chilson, *Secrecy's Power. Cover Shin Buddhists in Japan and Contradictions of Concealment*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2014.



certains villages crypto-chrétiens et dont la rédaction remonte probablement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, rassemble des traditions fortement teintées de croyances locales sur la création du monde, le Christ et la Vierge Marie. Dans un passage portant sur le baptême du Christ, on constate que ce rite initiatique était perçu comme le meilleur moyen d'obtenir son salut :

[Jésus et Marie] arrivèrent au fleuve *baptême*. Là, ils rencontrèrent *Jean le Baptiste*, et comme ils lui demandèrent : « Où vas-tu ? », *Jean le Baptiste* répondit : « Je suis né sept mois plus tôt afin de dispenser l'eau sacrée à Notre Seigneur. » Le Seigneur, fort réjoui, le pria : « Alors, dans ce cas, baptise-moi dans ce fleuve ». [...] Le Seigneur ordonna, pour le salut des hommes mauvais dans le monde futur : « Eau, divise-toi ». Alors, le lit du fleuve se divisa en 40 000 branches, et il ne fait aucun doute que tous ceux à qui l'eau de ce fleuve a été administrée ont part à la félicité du *Paradis*<sup>15</sup>.

Plus loin, le récit présente les baptisés tels des élus qui seuls pourront jouir des bienfaits du paradis ; les autres, ceux qui n'ont pas pu recevoir « l'eau sacrée » de leur vivant, sont promis à l'enfer.

Pour avoir une efficace maximale, le rituel devait rester la chasse gardée d'un petit groupe de spécialistes. Ces « baptiseurs » et « chefs de prière » étaient, semble-t-il, grandement vénérés par leurs fidèles car ils étaient les dépositaires des traditions ancestrales. À Urakami, un officier rapporte qu'ils sont honorés tels des moines illustres<sup>16</sup>.

Ces chefs respectaient un certain nombre de tabous avant de baptiser quelqu'un. Petitjean écrit que « les baptiseurs et chefs de prière gardent la continence (quand ils sont mariés) les trois jours qui précèdent celui où ils doivent remplir un devoir religieux, en dehors des cas de nécessité »<sup>17</sup>. Ce genre d'attitude est extrêmement fréquent

---

15. Le document a été traduit en français. J'ai légèrement adapté la traduction : Géraldine Antille, *Les Chrétiens cachés du Japon. Traduction et commentaire des « Commencements du ciel et de la terre »*, Genève, Labor et Fides, 2007, p. 55.

16. Urakawa Wasaburō, *Urakami kirishitan-shi* [Histoire du catholicisme à Urakami], Osaka, Zenkoku shobō, 1943, p. 261.

17. AMEP, vol. 569, fol. 1455-1470, 8 octobre 1865.

dans la religiosité japonaise, car un état de pureté parfaite est souvent jugé nécessaire afin de tirer le maximum de bénéfices d'un rite.

### Le retour des missionnaires et la question de la validité du baptême (après 1865)

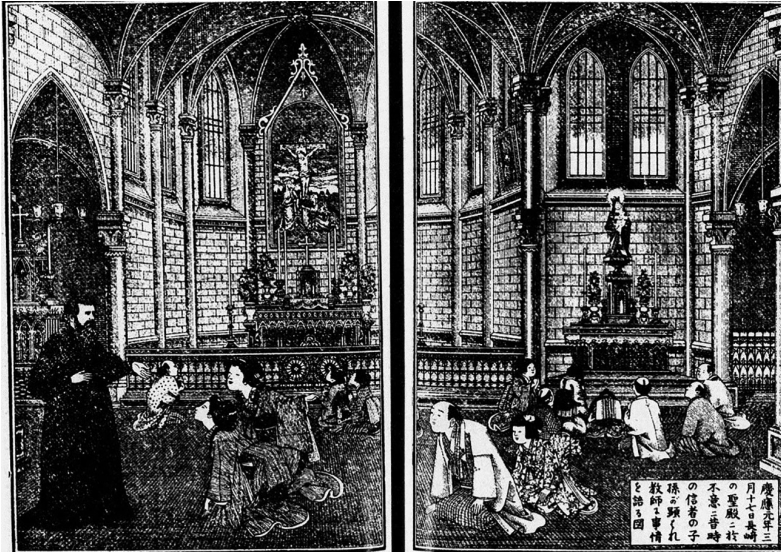
La reprise des contacts, dans l'Église d'Ōura à Nagasaki, entre les prêtres des Missions étrangères de Paris et les chrétiens cachés en mars 1865, a un grand impact sur l'organisation de ces communautés clandestines (voir ill. page suivante). Des villageois, parmi lesquels des chefs, se rapprochent du clergé : ils sont attirés par les explications que celui-ci est capable de donner sur les rites légués par leurs ancêtres tels que les prières, les fêtes du calendrier ou le baptême. Dans les premières doctrines adressées aux chrétiens cachés désirant « revenir » au catholicisme, une grande attention est portée à la définition des termes portugais ou latins transmis depuis plusieurs siècles dans ces villages.

Dans leur prédication, qui se fait encore en grande partie dans la clandestinité jusqu'au début des années 1870, les missionnaires répètent inlassablement que, pour sauver son âme, il est nécessaire de suivre – à la lettre ! – les directives de l'Église sur les rites. Cette attitude n'est pas propre à la mission du Japon ; c'est une tendance générale du catholicisme de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui se caractérise par la volonté de Rome de mieux contrôler la piété des catholicités extra-européennes et d'occidentaliser leur pratique rituelle<sup>18</sup>.

Au Japon, la question du baptême est au cœur des préoccupations. Les missionnaires expliquent à leurs ouailles qu'il est absolument nécessaire de prononcer correctement la formule et de respecter scrupuleusement la gestuelle. Petitjean craint que des erreurs de prononciation du latin ou le non-respect de la simultanéité du geste et de la parole aient privé de nombreux chrétiens cachés du paradis.

---

18. À ce sujet, voir Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903)*, Rome, École française de Rome, 1994.



Gravure représentant la rencontre de mars 1865. Aimé Villon, *Yamato hijiri chishio no kakioki* [le témoignage par le sang des saints martyrs du Japon], Kyoto, éd. Kato Gi'ichi, 1888

En décembre 1866, dans une lettre adressée à la *Propaganda Fide*, il dresse un résumé des problèmes rencontrés à ce sujet :

Aussi, le nombre des formules de baptême qui ont complètement résisté à tant de causes d'altération est bien petit. En passant de bouche en bouche, plusieurs sont devenues certainement invalides et la plupart douteuses : ce sont celles que nous proposons à l'examen de votre Éminence. Mais à quelle époque chacune de ces formules a-t-elle cessé d'être valide, c'est ce qu'il est impossible de déterminer. Chacun prétend faire comme ceux d'avant lui ont toujours fait. Dans les lieux où la formule s'est trouvée valide à la fin, il est probable qu'elle n'a jamais cessé de l'être, mais ailleurs, depuis quand est-elle douteuse, depuis quand est-elle certainement invalide, nul ne le sait. [...] [le dernier baptiseur d'Urakami] répétait trois fois une formule douteuse ; après la première, il faisait sur le front un signe de croix, après avoir plongé

la main dans l'eau, ensuite il faisait de même sur la bouche, et enfin après la troisième formule il faisait sur le front une véritable infusion. Tout cela rend le Baptême fort douteux [...] <sup>19</sup>?

Pour pallier ces difficultés, les missionnaires, qui sont encore peu nombreux et ne peuvent donc baptiser (ou rebaptiser) tous ceux qui le désirent, font imprimer des manuels expliquant avec force détails le rituel du baptême. Ces livrets sont utilisés dans les villages par les chefs de communautés convertis au catholicisme. Le *Bapuchisumo no sagaramento* (« Le Sacrement du baptême » – 1873) <sup>20</sup>, le plus volumineux de ces documents, contient près de cinquante pages qui répondent à des questions extrêmement spécifiques telles que « Peut-on utiliser de l'eau salée ou l'eau douce doit-elle être privilégiée ? » ou « L'eau du baptême doit-elle nécessairement toucher l'épiderme de la personne ou les cheveux suffisent-ils ? ».

Ce rigorisme est accueilli favorablement par de nombreuses communautés qui décident de sortir de la clandestinité et de respecter fidèlement les instructions des missionnaires ; le ritualisme et l'attachement des premiers convertis aux traditions ancestrales, qu'ils pensent retrouver à travers la prédication des missionnaires, expliquent ce comportement. Le mouvement n'est toutefois pas unanime. Certains chefs paraissent se méfier de ces étrangers dont le message est, sur certains aspects, contraire à leurs pratiques locales ; l'abandon du secret pose notamment problème <sup>21</sup>.

\* \* \*

Toutes ces discussions centrées sur la bonne manière d'administrer le sacrement du baptême peuvent sembler aujourd'hui bien dérisoires. Ceci du point de vue même de l'Église, car depuis le concile Vatican II (1962-1965), elle fait en général primer l'esprit sur la lettre.

---

19. Archivio Storico di Propaganda Fide, Scritture riferite nei Congressi, Cina e regni adiacenti, vol. 21, fol. 1031-1034, 18 décembre 1866.

20. On peut consulter le texte dans *Kirishitan no senrei shiryō-shū*, *op. cit.*, p. 64-87.

21. Pour plus détails à ce sujet, *supra* note 2.

L'historien aurait toutefois tort de balayer d'un revers de la main ces débats qui sont riches d'enseignements sur la piété catholique des siècles précédents. Tout d'abord, ils montrent qu'il n'est pas forcément pertinent d'opposer en tout la religion des missionnaires à celle de leurs convertis japonais : les deux parties s'attachent de la même manière à respecter le rituel. Ensuite, l'épais secret qui s'est développé autour du baptême – une tendance que l'on retrouve dans les rites initiatiques de nombreuses religions dites populaires au Japon – témoigne, d'une certaine façon, de la bonne compréhension, par les chrétiens cachés, de l'importance de ce sacrement.

*Martin NOGUEIRA RAMOS est maître de conférences à l'École française d'Extrême-Orient – PSL Research University. Ses recherches de doctorat portaient sur le crypto-christianisme et le catholicisme japonais au XIX<sup>e</sup> siècle. Il travaille actuellement sur la diffusion et l'enracinement du catholicisme dans ce pays aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il a notamment publié : « Religion et identité villageoise dans les communautés de chrétiens cachés et catholiques de Kyūshū (XIX<sup>e</sup> siècle) » (Cipango. Cahier d'études japonaises, n° 21, 2014, p. 261-318).*